

## 2004 Tentative d'extinction du scandale!

19 avril 2004 lettre ref : D.URB :JLC/NL 04023884DS de Mme l'Adjointe à l'urbanisme en réponse à un riverain adhérent de notre association qui l'interrogeait sur la suppression de l'emplacement réservé E.R I.C 125.

- « Cette démarche visait à permettre à terme, par les biais de ces élargissements un traitement cohérents des voies ».

**OUI bravo**, c'était l'objet de notre demande, le respect de l'alignement

- « Or, à cette occasion, différents riverains ont émis des observations, manifestant leur souhait de supprimer cette disposition ».

**NON tromperie**, seules deux personnes ont fait annuler ce projet, Mr SASSI mandataire de COR-AL, et Mme REPETTO-LEMAITRE conseillère municipale.

- « Après visite sur place en présence des Elus »

**NON tromperie**, la seule élue présente sur place était Mme REPETTO-LEMAITRE propriétaire de la villa située à l'angle de la rue E.Violet /Bld E.Gazagnaire.

- « il est apparu qu'une solution plus adaptée est susceptible de satisfaire l'ensemble des riverains, pourrait consister à élaborer un projet technique d'aménagement de voirie »

**NON tromperie**, aucun projet de voirie n'était en cours d'élaboration.

**Avec ces désinformations exemplaires et intentionnelles** Mme l'Adjointe à l'urbanisme bafouait la 6<sup>ème</sup> enquête publique et mentait à tous les riverains.

Quelle raison ou quelle motivation occulte venue du passé, obligeait Mme l'Adjointe au maire, déléguée à l'urbanisme à user de ces contre vérités ?

Ce maquillage de la vérité qui a indigné et révolté le quartier, devenait des aveux de compromission discréditant les services concernés!

**Le 7 juin 2004 la même proposition, délibération n°24, est renouvelée et votée cette fois sans la conseillère municipale.**

Le tour de passe-passe en faveur de l'intérêt, plus que privé, du promoteur et de ses "supporters" sera joué, abrogeant et annulant cyniquement les 298 signataires de la pétition de 2003, les 98% d'avis favorables de l'enquête publique et l'avis du commissaire enquêteur.

En réalité « **le projet technique** » annoncé n'a jamais existé !

**C'était un simulacre fallacieux pour sauver un P.C entaché d'irrégularités et donner ainsi au promoteur COR-AL la possibilité de construire son immeuble avec environ 50 m2 de terrain en plus.**

Nos élus ont voté sur une proposition fictive, qui plus est, était entachée d'illégalité.

Devant tant d'affabulations mensongères l'Association demande des explications en mairie. Tous les services qui auraient du être concernés, ignorant le projet, s'étonnent de nos demandes.

Le 12 juillet 2004, après trois mois d'insistance une réunion est enfin organisée pour étudier cette idée restée inconnue avec Mr le Directeur de l'Aménagement de l'Urbanisme et du Cadre de Vie et Mr le Directeur de la voirie

«**l'élaboration du projet technique d'aménagement de voirie** » qui consiste en :

« *Mise en sens unique du "goulet" de 25 m ou 28 m de la rue E.VIOLET côté E.GAZAGNAIRE avec élargissement du trottoir à 2,60 m coté Sud et 1,60 m coté Nord (à la place des moins de 0,90 m existant de chaque coté).*

*Suppression du stationnement dans cette rue et plantation d'arbres coté immeuble Pin de la Danse ».*

Le trottoir pourtant inexistant côté Est dans la rue R.LATY a été oublié.

Messieurs BIOLAY, DEVARENNE et LE MAGUERESSE pour l'association "A LA POINTE" font humblement remarquer que la chaussée du goulet actuel de la rue E.VIOLET fait déjà moins de 6 m de large et que la mise en place des trottoirs prévus, certes nécessaires réduirait à seulement 3,80 m la largeur cette petite portion de rue longue seulement de 28 mètres environ!

Par ailleurs les places de stationnement en surface étant déjà limitées dans le quartier nous émettons un avis très réservé à cette idée pour le moins aberrante.

La plantation des arbres dans la rue E Violet rendrait plus agréable le « **projet technique d'aménagement de voirie** »annoncé, mais s'avérait insensé compte tenu de l'étroitesse de cette partie de la rue E Violet dans ce rétrécissement déjà dangereux pour les poussettes et les piétons.